

<https://ricochets.cc/L-association-ATTAC-gagne-contre-l-entreprise-APPLE.html>



L'association ATTAC gagne contre l'entreprise APPLE

- Les Articles -



Date de mise en ligne : vendredi 23 février 2018

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

L'ordonnance de référé opposant Apple à Attac a été rendue ce vendredi 23 février 2018 : Apple est déboutée de l'ensemble de ses demandes et est condamnée à verser 2 000 Euros à Attac !

Fin décembre, Apple assignait Attac en référé pour empêcher toute future action d'Attac dans les magasins Apple. Le jugement rendu par le tribunal est limpide : « La simple pénétration de militants dans l'enceinte du magasin Apple Store Opéra, ou dans d'autres magasins situés en France, sans violence, sans dégradation, et sans blocage de l'accès du magasin à la clientèle, ne suffit pas à caractériser un dommage imminent justifiant de limiter le droit à la liberté d'expression et à la liberté de manifestation des militants de l'association Attac, qui agissaient conformément aux statuts de l'association, et dans le cadre d'une campagne d'intérêt général sur le paiement des impôts et l'évasion fiscale. »

On ne sait pas si Apple va faire appel.

